



COMMUNIQUE DE PRESSE

## THERE ARE ALTERNATIVES (T.A.A)

Manifestations nationales pour défendre la culture free-party  
contre le projet de loi RIPOST et la PPL 1133

**30 mai, 6 et 13 juin 2026**

Dans les années 1980, Margaret Thatcher utilisait le triste slogan "**T.I.N.A : There Is No Alternative**" pour présenter le capitalisme néolibéral comme seule issue possible, invitant le peuple à se soumettre au choix des dominants et à ignorer les alternatives existantes.

La société de consommation s'est imposée à nous et pourtant, les **fêtes populaires, gratuites et autogérées** continuent de fleurir partout dans le monde. Les free-party en sont un exemple parmi tant d'autres. Portées par des passionné•es de musique tekno, les premières free-party sont organisées au début des années 90 en France. Plusieurs générations d'amateur•ices de ces fêtes se mobilisent aujourd'hui pour défendre un héritage commun, menacé par des propositions de loi liberticides.

Les dirigeants, dans leur fuite en avant autoritaire, continuent d'entretenir la déconnexion avec les acteur•ices du mouvement free party.

D'abord avec la proposition de loi 1133 portée par Laetitia Saint-Paul du parti Horizons, qui prévoit un durcissement drastique des peines encourues par les teufeurs, allant jusqu'à des peines de prison pour les présumés organisateur•ices.

Celle qui s'est volontairement abstenue de s'entretenir avec les collectifs d'organisateur•ices déplore "d'innombrables viols, blessés et morts" pour justifier sa proposition de loi sans avancer une seule statistique ; un texte fallacieux qui inquiète par son **utilisation de stéréotypes pour légiférer**.

Un mois plus tard, le projet de loi RIPOST porté par le ministère de l'Intérieur enfonce le clou encore plus loin. S'il est voté, les présumés organisateur•ices pourraient encourir jusqu'à **2 ans de prison, 30 000 € d'amende, la confiscation de leur véhicule et la suspension de leur permis de conduire**. Ce projet de loi **incite sans honte à la délation** en soumettant les loueurs de matériel sonore à une obligation de vigilance et de signalement des locations "suspectes".

Quoi de mieux que de mettre en prison des fêtard•e•s pour réaffirmer l'autorité d'un gouvernement fragile ?

Des **associations de santé préviennent** pourtant que "durcir la pénalisation est une impasse qui accroît la clandestinité et rend plus difficile la protection de la jeunesse". L'association Addictions France encourage les parlementaires à adopter "une approche lucide" : ces fêtes existent et existeront, il faut les intégrer au paysage culturel français et déconstruire les idées préconçues à leur sujet.

Nous appelons à des manifestations revendicatives dans **30 villes** en France les 30 mai, 6 et 13 juin. Nous exigeons le **retrait de la PPL1133 et du projet de loi RIPOST, l'arrêt immédiat et définitif des interventions violentes** en free-party et la **reprise du dialogue** entre les organisateur•ices et les autorités, à l'échelle locale et nationale.

Ces prochaines semaines, nous marcherons **en mémoire de Steve Maia Caniço** et tou•te•s les **victimes de violences policières**.

Nous prônons une fête libre, inclusive, antifasciste et anticapitaliste et invitons le peuple à rejoindre massivement le mouvement de défense des fêtes libres.

**Il y a des alternatives, arrêtons de nous soumettre à ce qu'ils nous imposent.**

